



## RANDONATURE.CH

### Guide des batraciens de Suisse romande

#### Crapaud commun (Bufo bufo)

**Famille:** Bufonidae

**Répartition:** Dans toute la Suisse romande, jusqu'à 2200 m, il est cependant rare dans les Alpes.

**Description:** Gros crapaud à peau verruqueuse de couleur vert olive, grise, brune voire jaunâtre, avec fréquemment des taches plus foncées sur le dos. Le crapaud commun possède de grosses glandes parotoïdes (protubérances derrière les yeux). Ses yeux présentent des pupilles elliptiques (horizontales) et un iris de couleur cuivrée à rouge doré.



Les adultes peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.

**Différenciation des sexes:** Il est difficile de distinguer les mâles des femelles. Cependant, la femelle est un peu plus robuste que le mâle. Les membres avant du mâle sont un peu plus robustes que ceux de la femelle. En phase de reproduction, les mâles présentent des pelotes nuptiales (protubérances) foncées sur les pattes avant.

**Habitats:** -Hibernation: de octobre à mars dans les anfractuosités du sol.

-Reproduction: de mars à avril généralement dans les plans d'eau de plus de 50 cm de profond avec des roseaux ou des branches d'arbres atteignant l'eau, également sur les berges des lacs. Etant donné qu'il hiberne hors d'un plan d'eau, il devra migrer à la fin de la période d'hibernation et sera donc observable sur la terre ferme durant une brève période.

-Estivage: de avril à octobre dans les forêts, prairies, haies ou jardins.

Etant donné la grande variété d'altitudes auxquelles vivent les crapauds communs, les périodes indiquées ci-dessus peuvent varier.



**Confusions:** Grenouille rieuse: Ces deux espèces peuvent présenter une couleur beige tachetée de brun. Néanmoins, leur texture permet de les différencier: verruqueuse chez le crapaud commun et lisse à légèrement rugueuse chez la grenouille rieuse.

**Protection:** Cette espèce est rare dans les alpes et menacée à long terme dans les autres régions. Comme pour tous les autres amphibiens de Suisse, il est interdit de les capturer, de les tuer ou de les déplacer, même dans le cas où vous souhaitez aménager un étang et y avoir des batraciens.

